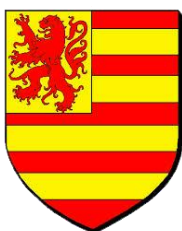


MAIRIE DE LANTEUIL 19190 - LANTEUIL



TEL 05 55 85 51 14 - FAX 05 55 85 58 87

E-mail : mairie.lanteuil@orange.fr

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2017

Nombre de membres du Conseil Municipal		L'an deux mil dix sept, le vingt sept novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian DERACHINOIS, Maire. <u>Date de convocation</u> : 17 novembre 2017 <u>Présents</u> : Christian DERACHINOIS, Jacques MESTRE, Julie BERNICAL, Alain GUIONIE, Sébastien CHABENAT, Alain PARIS, André DELPY, Michèle COSTE, Murielle GAYE, Alain VAUZOUR, Sylvie BOUSTIE, Albert LAURENT, Jean François VERLHAC, Patrice LARIVET. <u>Excusée</u> : Madame Karine BROUSSE qui a donné procuration à Julie BERNICAL. <u>Secrétaire de séance</u> : Sébastien CHABENAT
En exercice	15	
Présents	14	
Pour	15	
Contre	/	
Abstention	/	

Objet : Notification des observations définitives de la C.R.C. relatives à l'examen de la gestion de la communauté de communes des villages du Midi Corrèzien

Le Conseil Municipal prend acte des observations de la Chambre Régionale des Comptes relative à l'examen de la gestion de la Communauté de Communes du Midi Corrèzien.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide :

- De confier à Monsieur Le Maire le soin d'informer la Communauté de communes de l'information reçue par l'ensemble des conseillers.

Objet : Travaux éclairage public

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de travaux d'éclairage public route de Beaulieu établi par la Fédération Départementale - Secteur intercommunal d'Electrification de Beynat qui s'élève à la somme de 7600.00 €HT.

Le financement de ces travaux pourrait être assuré de la manière suivante :

- Subvention du SIE	3 800.00 €
- Autofinancement	3 800.00 €
- Total TTC	7 600.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte dans toutes ces dispositions le projet de travaux tel qu'il a été établi par la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze et dont le montant s'élève à 7600.00 €HT ;
- sollicite l'aide de la Fédération à hauteur de 50 % pour un montant de 3800.00 €HT ;

- donne délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tout document et effectuer toutes démarches pour mener à bien cette décision,
- Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2017

Objet : Dissimulation des réseaux téléphoniques

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de travaux de dissimulation des réseaux téléphoniques route de Beaulieu établi par la Fédération Départementale - Secteur intercommunal d'Electrification de Beynat qui s'élève à la somme de 6600.00 € TTC.

Le financement de ces travaux pourrait être assuré de la manière suivante :

- Subvention du SIE	3 300.00 €
- Autofinancement	3 300.00 €
- Total TTC	6 600.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte dans toutes ces dispositions le projet de travaux tel qu'il a été établi par la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze et dont le montant s'élève à 6600.00 € TTC ;
- sollicite l'aide de la Fédération à hauteur de 50 % pour un montant de 3300.00 € TTC;
- donne délégation de pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer tout document et effectuer toutes démarches pour mener à bien cette décision.
- Les crédits sont inscrits au BP 2017

Objet : Subvention école primaire les Lucioles Beynat

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de la Directrice de l'école primaire Les Lucioles de Beynat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte de verser une subvention de 240.00 € correspondant au six élèves domiciliés sur notre commune (6X40.00 €)
- confie à Monsieur Le Maire le soin de signer tout document et effectuer toute démarche pour mener à bien cette décision,
- Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2018

Objet : Subvention Collège de Beynat

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande des responsables du Collège de Beynat concernant le défi robot organisé chaque année pour les élèves de 3^{ème}.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte de verser une subvention de 160.00 € correspondant au quatre élèves domiciliés sur notre commune (4X40.00 €)
- confie à Monsieur Le Maire le soin de signer tout document et effectuer toute démarche pour mener à bien cette décision,
- Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2018

Objet : Subvention « Festin d'auteurs »

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande des responsables de l'organisation du « Festin d'auteurs » qui se déroulera en 2018 sur la commune de Beynat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte de verser une subvention de 100.00 €,
- confie à Monsieur Le Maire le soin de signer tout document et effectuer toute démarche pour mener à bien cette décision,
- Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2018

Objet : Renouvellement contrat prestation SPA

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler la convention de fourrière avec la SPA pour la période allant du 01.01.2018 au 31.12.2020. Cette convention sera reconduite 2 fois par période d'un an par reconduction expresse. La cotisation forfaitaire s'élèvera à :

- Montant annuel forfaitaire de 650.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents de :

- accepte le renouvellement de la convention de fourrière avec la SPA pour les années 2018 - 2019 -2020
- confier à Monsieur Le Maire le soin d'effectuer toute démarche et signer tout document lié à cette décision,
- les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2018

Objet : Location local commercial 11 route d'Argentat

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'installation d'une activité de tatouage qui souhaite bénéficier du local commercial situé en rez de chaussée du 11 route d'Argentat, à compter du 1^{er} janvier 2018. La possibilité de rédiger un bail de courte durée (bail renouvelable mais ne pouvant excéder 24 mois) est proposée.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- Décide d'accepter cette proposition de bail de courte durée pour un an à compter du 1^{er} janvier 2018, pour cette activité de tatoueur avec possibilité de renouveler le bail sans jamais excéder 24 mois,
- Décide de fixer à 210.00 € le loyer mensuel,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document lié à cette décision et effectuer toute démarche pour mener à bien cette décision,
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Objet : Participation frais de scolarité école de Malemort

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de Monsieur Le Maire de Malemort indiquant la participation aux frais de fonctionnement de l'école maternelle pour un enfant domicilié sur notre commune => 1303.36 € pour l'année 2016/2017.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- Décide d'accepter la participation pour l'année scolaire 2016/2017 pour un enfant domicilié sur notre commune et fréquentant la petite section de maternelle de Malemort pour un montant de 1303.36 €
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document lié à cette décision et effectuer toute démarche pour mener à bien cette décision,
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 de la commune.

Objet : Décision modificative n°2

ES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES		COMPTES	MONTANTS (€)
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)		
Virement à la section d'investissement	023	3 000,00				
Energie - Electricité	60612	3 000,00				
Bâtiments publics	615221	2 000,00				
Maintenance	6156	2 000,00				
Etudes et recherches	617	400,00				
Divers	6228	500,00				
Publications	6237	368,44				
Voyages et déplacements	6251	1 000,00				
Cotisat° centres de gestion de la FPT & C.N.F.P.T.	6336	400,00				
Rémunération du personnel titulaire	6411	5 000,00				
Cotisations pour assurance du personnel	6455	100,00				
Indemnités	6531	2 000,00				
Taxe additionnelle aux droits de mutata° ou à la taxe de publicité foncière					7381	17 946,23
Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle					74832	1 822,21
T						19 768,44
OP : OPERATIONS FINANCIERES						3 000,00
Virement de la section de fonctionnement					021	3 000,00
OP : ECLAIRAGE PUBLIC						
Bâtiments et installations	2041582	283				
T						3 000,00

Objet : devis ENGIE mise en conformité local du stade « Auguste BROUSSE »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis proposé par ENGIE concernant la mise en conformité du réseau électrique du local sur l'enceinte du stade « Auguste BROUSSE » pour un montant de 864.42 HT soit 1037.30 €TTC.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- Décide d'accepter la proposition d'ENGIE pour un montant de 864.42 €HT soit 1037.30 €TTC
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document lié à cette décision et effectuer toute démarche pour mener à bien cette décision,
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 de la commune.

Objet : devis ENGIE mise en conformité électrique église

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis proposé par ENGIE concernant la mise en conformité du réseau électrique de l'église pour un montant de 795.55 Ht soit 954.66 €TTC.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- Décide d'accepter la proposition d'ENGIE pour un montant de 795.55 €HT soit 954.66 €TTC
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document lié à cette décision et effectuer toute démarche pour mener à bien cette décision,
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 de la commune.

Objet : CNP assurance 2018

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les contrats d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités de ces nouveaux contrats. Considérant le contenu des propositions, Monsieur Le Maire propose de retenir la proposition de la CNP. Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide :

- De retenir la proposition de la CNP et de conclure avec cette société des contrats pour la couverture statutaire du personnel (Régime général et particulier) prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2018 et pour une durée d'un an,
- De confier à Monsieur Le Maire le soin de signer tout document et d'effectuer toute démarche pour mener à bien cette décision,
- Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2018.

Objet : Admission en non valeur – Budget communal

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée des poursuites engagées par Monsieur le Trésorier de Beynat pour le recouvrement de titres de recettes sur le budget communal qui, à ce jour, sont restées infructueuses.

Les membres du Conseil Municipal après avoir pris connaissance des pièces justificatives produites par le comptable, décident d'admettre en non valeur la somme de 559.00 € selon le détail suivant :

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2017 article 6541.

Objet : examen AIPR niveau opérateur – participation GRETA

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que les agents du service technique ont suivi la préparation AIPR et réussi le QCM à l'issue de la formation. Cependant le passage du QCM est facturé 50.00 par agent. Ainsi le GRETA facturera 100.00 € (50.00 X 2 agents)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter les frais de participation pour le passage du QCM au bénéfice du GRETA pour un montant de 100.00 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les autorisations pour chaque agent (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) et d'effectuer toute démarche pour mener à bien cette décision,
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la commune